

STATUTS IMPÉRIAUX, ETC.—*Continuation.*

les membres prêteront le serment d'allégeance, -	xxv
donner ou différer la sanction aux bills, -	"
désaveu des bills sanctionnés, - - -	xxvi
sanction aux bills réservés, - - -	"
autorité du gouverneur—pouvoir de délégation, etc.,	"
déclaration contre la taxation par le parlement impé- rial, confirmée, - - -	xxvii
gouverneur agissant en conseil—ou seul, - - -	xxviii
lois et commissions existantes, etc., - - -	xxix
partie du Canada—acte de commerce (4 G. 4, c. 119), abrogé, - - -	"
townships pourront être établis, - - -	xxx
les instructions de Sa Majesté seront suivies dans l'exercice des pouvoirs du gouverneur—les Isles de la Madeleine pourront être annexées à l'Isle du Prince Edouard, - - -	xxxi
Acte 11, 12 V. c. 56—abrogation des dispositions prescri- vant que certains writs et certaines procédures de la législature, seront dressés dans la langue an- glaise seulement, - - -	xxxii
Acte 17, 18 V. c. 118—la législature provinciale autorisée à modifier la constitution du conseil législatif, -	xxxiii
l'acte sera réservé, - - -	"
les dispositions de l'acte d'union s'appliqueront au con- seil modifié, - - -	"
l'acte provincial à cet effet pourra être amendé, -	"
pouvoir d'abroger ou changer la qualification des membres de l'assemblée législative, - - -	"
abrogation de la disposition de l'acte d'union qui exige le concours des deux tiers aux bills pour modifier la représentation, - - -	xxxiv
et de la disposition qui exige que les bills relatifs aux matières d'église, terres incultes, etc., soient réservés, - - -	"
STATUTS PROVINCIAUX, - - -	26
Formule de rédaction, - - -	"
Interprétation, - - -	27
à quels actes les clauses d'interprétation s'appliqueront, la date de la sanction royale sera inscrite au dos de chaque acte, - - -	27
actes réservés—effet de l'endossement, - - -	"
tout acte pourra être amendé durant la même session, -	"
interprétation de certains mots: Sa Majesté—la Reine—la Couronne—Gouverneur—Gouverneur Général—Gouverneur en chef—Gouverneur en conseil—Bas Canada, - - -	"
Haut Canada—Royaume-Uni—Etats-Unis, -	28
noms de places—officiers, &c.,—mots comprenant le nombre singulier ou le genre masculin seule- ment, - - -	"
personne—écrit—maintenant—prochain—mois—jour de fête—serment—pouvoir de l'administrer, -	"
régistrateur, - - -	"
Contravention aux actes—recouvrement des pénalités lorsqu'il n'y a rien de prescrit à cet égard—em-	